

PROCÉDURE POUR LA PARTICIPATION À UN STAGE PRATIQUE

Condition de grossesse ou d'allaitement — Module et département de travail social

1. Préambule

La présente procédure encadre la réalisation d'un stage en situation de grossesse. Elle s'appuie sur le Programme pour une maternité sans danger (PMSD) de la CNESST (art. 49 LSST) et s'applique au stage au même titre qu'à tout autre milieu de travail.

Références : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/travailler-en-securite-pour-une-maternite-sans>

Formulaire : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/certificat-visant-retrait-preventif-l'affectation>

2. Déclaration de la grossesse

Dès qu'une personne étudiante est enceinte ou apprend sa grossesse avant son stage ou en cours de stage, elle a la responsabilité d'aviser la coordination de stage afin de discuter de la présente procédure et d'évaluer les risques présents en milieu de stage. Les conditions du stage seront ensuite analysées afin de déterminer si des mesures adaptées peuvent être mises en place pour la réalisation du stage. Enfin, l'UQO suivra dans la mesure du possible, les recommandations du médecin ou de la médecin traitante.

3. Conditions pour tous les types de stage

Le module et le département de travail social demande que la personne stagiaire en restriction médicale ou autres termes, qui désire faire un stage, obtienne l'autorisation d'un professionnel de la santé autorisé.

Tout au long des stages, la personne stagiaire en travail social sera appelée à mener des entretiens individuels, familiaux, de groupe ou en collectivité, à effectuer des évaluations variées, à rédiger des notes ou rapports, à potentiellement intervenir auprès de personnes en situation de crise ou de vulnérabilité, et à participer à des réunions d'équipe multidisciplinaires.

Certains accommodements peuvent être possibles, pourvu qu'ils soient applicables dans le milieu de stage et qu'ils permettent l'atteinte des objectifs de formation. L'accord du milieu de stage et du module de travail social devra être obtenu.

4. Procédure selon le choix de la personne étudiante

Si la personne étudiante privilégie de poursuivre son stage, elle doit :

- Obtenir le certificat visant l'affectation ou le retrait préventif, rempli par son médecin ou la direction de la santé publique (lien disponible dans le préambule de cette procédure).
- Le transmettre par courriel à la coordination de stage.
- Se rendre disponible pour les échanges nécessaires à sa démarche.

Si la personne étudiante privilégie d'interrompre son stage, elle doit :

- Aviser la coordination de stage.
- Fournir une preuve médicale de sa condition au module ou au département de travail social.
- Communiquer avec l'ASAGE pour remplir le formulaire d'abandon de stage si l'inscription avait déjà été réalisée et planifier un cheminement adapté.

5. Formulaire d'identification des risques

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE STAGIAIRE

Nom :		Code permanent :	
Prénom :		Session visée:	
Programme :			

STAGE(S) VISÉ(S)

☐ TSO5007 Stage I — Initiation à la pratique du travail social	☐ TSO5009 Stage II — Pratique avancée en travail social
315 heures Trois jours par semaine, sur 15 semaines	420 heures Quatre jours par semaine, sur 15 semaines
☐ TSO6312 Stage de pratique en travail social	☐ TSO5009 Stage maîtrise
525 heures Cinq jours par semaine, sur 15 semaines	À déterminer
Dates de stage prévues (début et fin)	

À REMPLIR PAR L'ÉQUIPE DE STAGE

Précisions concernant le milieu de stage, les tâches, les types d'intervention ou la clientèle :
<i>Exemples de risques pouvant affecter la poursuite d'un stage : entretiens prolongés en position assise ; déplacements fréquents à domicile ; contact avec des personnes présentant des comportements agressifs, agitées ou suicidaires ; exposition à une population présentant un risque médical ; situations d'urgence psychosociale ; obligations de présence physique en contexte de crise.</i>

Description des risques appréhendés par la personne stagiaire :

Pour obtenir des précisions concernant les activités spécifiques du stage, vous pouvez communiquer avec la coordonnatrice ou le coordonnateur de stage :

<i>Nom de la coordonnatrice / du coordonnateur</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Poste</i>	<i>Adresse courriel</i>	<i>Campus</i>

☐ Je considère que la condition de la personne stagiaire ci-dessus mentionnée **lui permet** d'effectuer son ou ses stage(s) à la présente session, et ce, **sans recommandations particulières**.

Dans le cas où le stage pourrait être réalisé selon des recommandations particulières ou que la recommandation concerne un changement de milieu, le ou la médecin traitant.e doit remplir le formulaire de maternité sans danger prévue par la CNESST.

<i>Signature du ou de la médecin OU de l'IPSL</i>	<i>Date (jj-mm-aaaa)</i>